Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_156-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUILLET 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 24/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	15/07/2026
Date d'affichage de la convocation	15/07/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Mme Nathalie FOUILLARD, M.Julien LEVEZIEL, M.Clarence KAYOMBO-KANKU

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Nathalie FOUILLARD à Mme Claudine COUDRAY ; de M.Julien LEVEZIEL à M.Quentin DESPAS.

M.Jonathan BOULVAIS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/07-156 : Objet : Recours au service civique

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Madame la Maire expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_156-DE

lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée au volontaire (504.98 €/mois financés par l'Etat et 114.85€ financés par la collectivité), ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Des formations obligatoires doivent également être mises en place (formation civique citoyenne et PSC1).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et les articles L2121-12 et L2121-29 du CGCT
Vu le Code du Service National,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu l'avis favorable de la commission enfance, éducation, jeunesse, vie sociale et santé du 13/07/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont deux pouvoirs, par :
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide,**

Article 1 :
D'autoriser le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès des services de l'État compétents

Article 2 :
D'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_156-DE

Article 3 :
De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;

Article 4 :
De dégager les moyens humains, matériels et financiers, notamment la nomination et la formation d'un tuteur, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Article 5 :
De charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 24/07/2026
- *de la publication :*
Le : 24/07/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC



Le Secrétaire de séance, M.Jonathan BOULVAIS



Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire



Aline LE BOUÉDEC

